



Sci En redressement judiciaire

Par **Tigre85**, le **16/03/2015** à **13:34**

Bonjour,

Nous avons créé une sci en 2008 et depuis 2011, nous ne pouvons plus honorer le prêt de notre sci. La banque nous a assigné en justice et le tribunal a finalement décidé de nous mettre en redressement judiciaire. Cela fait maintenant deux ans que le tribunal le rallonge tous les six mois mais cela va forcément s'arrêter. A ma connaissance, nous n'avons pas signé de caution solidaire, j'ai demandé au banquier une copie (car selon lui, nous nous sommes bien portés caution). Cela fait 6 mois que je l'attends mais bizarrement il ne m'a toujours rien envoyé. Ma question est : comment cela peut se terminer? La banque peut-elle récupérer notre local?

La banque peut-elle nous demander de rembourser personnellement le prêt? Merci pour votre réponse.